

Canada
Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal, tenue le lundi 20 mars 2017, à 19 h 30 à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Martin Sauvé, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Raynald Gobeil, district n° 1
M^{me} Rollande Côté, district n° 2
M. Romuald Tremblay, district n° 4
M. Claude Tremblay, district n° 5
M. Jean-François Néron, district n° 6

Est absent :

M. Jules Bouchard, district n° 3

Assiste également à cette séance :

Pierre-Yves Tremblay, directeur général

Nombre de citoyens présents : 0

1. Mot de bienvenue

Le maire procède à l'ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2.1. Sujets à l'ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Octroi de mandat à la Chaîne de travail adapté pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville
4. Location de pelle pour le développement de la phase II du quartier Boréal
5. Octroi de mandat à Cegertec pour la surveillance du chantier pour le développement de la phase II du quartier Boréal
6. Vente du terrain 18 du quartier Boréal
7. Formation – président d'élections
8. Période de questions
9. Levée de la séance

2.2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jean-François Néron
Appuyé par Claude Tremblay

17-58

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que l'ordre du jour est approuvé tel que rédigé.

Acceptée

3. Octroi de mandat à la Chaîne de travail adapté pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville

ATTENDU QUE la municipalité désire mandater une firme pour effectuer l'entretien ménager de l'hôtel de ville

ATTENDU QUE la Chaîne de travail adapté a déposé une offre de service, en date du 27 février 2017, pour l'entretien bihebdomadaire de l'hôtel de ville au montant de 598 \$ par mois plus les taxes applicables

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Romuald Tremblay
Appuyé par Claude Tremblay

17-59

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité mandate la Chaîne de travail Adapté CTA inc. pour effectuer l'entretien bihebdomadaire de l'hôtel de ville au montant de 598 \$ par mois plus les taxes applicables

Que la municipalité mandate Pierre-Yves Tremblay, directeur général pour signer l'entente de service d'entretien ménager à intervenir

Acceptée

4. Location de pelle pour le développement de la phase II du quartier Boréal

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire entend exécuter la phase II des travaux de développement du Quartier Boréal

ATTENDU QUE la municipalité doit louer une pelle mécanique

ATTENDU QU'Équipement SMS inc. a déposé une offre de services professionnels datée du 13 mars 2017 pour la location d'une pelle Komatsu PC290LC-10 au coût de 10 000 \$ par mois pour 176 heures / 28 jours

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Raynald Gobeil
Appuyé Claude Tremblay

17-60

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que la municipalité de Saint-Nazaire loue une pelle Komatsu PC290LC-10 d'Équipement SMS inc. pour les travaux d'excavation de la phase II des travaux de développement du quartier Boréal selon les tarifs établis dans l'offre de services professionnels datée du 13 mars 2017

Acceptée

5. Octroi de mandat à Cegertec pour la surveillance du chantier pour le développement de la phase II du quartier Boréal

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire entend exécuter la phase II des travaux de développement du Quartier Boréal

ATTENDU QUE la surveillance de chantier doit être effectuée par des professionnels

ATTENDU QUE la firme Cégertec a déposé l'offre de service 21262-IC-PDS-0001(0-21963) au coût de 9 194.70 \$ plus les taxes applicables

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Raynald Gobeil
Appuyé Rollande Côté

17-61

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie le contrat de surveillance de chantier à la firme Cégertec pour la phase II des travaux de développement du quartier Boréal selon les tarifs établis dans l'offre de services professionnels 21262-IC-PDS-0001(0-21963)

Acceptée

6. Vente du terrain 18 du quartier Boréal

ATTENDU QUE la municipalité est propriétaire de terrains au quartier Boréal, Saint-Nazaire

ATTENDU QUE le terrain 18 portant le numéro cadastral 28-72 du rang 4, Canton Taché est disponible à la vente

ATTENDU QUE M. Pierre-Luc Fortin et M^{me} Jessica Morissette ont signé une promesse d'achat pour acquérir ledit terrain au coût de 19 435,85 \$ plus les taxes applicables

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Romuald Tremblay
Appuyé par Jean-François Néron

17-62

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire autorise la vente du terrain portant le numéro cadastral 28-72 du rang 4, canton Taché à M. Pierre-Luc Fortin et M^{me} Jessica Morissette au coût de 19 435,85 \$ plus les taxes applicables

Que le branchement au service d'approvisionnement en eau potable est à la charge de l'acheteur ainsi que les installations nécessaires pour l'évacuation des eaux usées

Que conformément à la promotion en cours un rabais de 1 500 \$ sera accordé si la signature à lieu avant le 30 avril 2017

Que la municipalité de Saint-Nazaire mandate Martin Sauvé, maire et Pierre-Yves Tremblay, directeur général à signer tous les documents jugés utiles et/ou nécessaires pour donner plein effet à la présente

Que le produit de la vente du terrain soit affecté au remboursement de la marge de crédit temporaire du règlement d'emprunt 322-14

Acceptée

7. Formation – président d'élections

ATTENDU QUE des élections municipales auront lieu le 5 novembre 2017

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le secrétaire-trésorier de la municipalité est d'office le président d'élections

ATTENDU QUE le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) donnera une formation gratuite destinée aux nouveaux présidents d'élections qui se déroulera les 3 et 4 mai 2017 à l'Hôtel Plaza Québec

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Romuald Tremblay
Appuyé par Claude Tremblay

17-63

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

| Que la municipalité autorise Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier à participer à l'activité de formation gratuite donnée par le DGEQ les 3 et 4 mai 2017 à l'hôtel Plaza Québec

| Que la municipalité rembourse les frais d'hébergement, de repas et de déplacement sur présentation des pièces justificatives

Acceptée

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a aucune question de l'assemblée

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Rollande Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

17-64

| Que la séance soit levée à 19 h 36

Adoptée

Saint-Nazaire, le 20 mars 2017

Pierre-Yves Tremblay, CPA, CA
Directeur général

Martin Sauvé,
Maire